

[Accueil](#) > [Région](#) > [Édition Arles](#)

Article réservé aux abonnés

Saint-Rémy-de-Provence : Le Domaine de Chalamon dans le viseur de la mairie

Par N.B.

Publié le 06/07/23 à 11:27



La municipalité a fait le point sur le dossier lié à l'ouverture du Domaine de Chalamon.

PHOTO N.BA.



Saint-Rémy-de-Provence

Ce dossier complexe a été évoqué lors du dernier conseil municipal. Des démarches ont été engagées afin de fermer l'établissement pour des raisons administratives.

Un conseil apaisé. Comme souvent avant la trêve estivale. Mardi soir, les 29 questions à l'ordre du jour ont toutes été adoptées à l'unanimité. Voilà ce qui n'a pas dû arriver souvent à Saint-Rémy ! Mais un dossier a surtout retenu l'attention, abordé en toute fin de séance par le maire Hervé Chérubini. Après avoir été sollicité par l'opposition pour une question d'urbanisme sur le plateau de la Crau (un projet de réhabilitation d'un mas "surveillé de près"), l'élu est revenu sur l'ouverture du Domaine de Chalamon voilà quelques semaines, "que j'ai apprise dans la presse". Des propos confirmés quelques minutes plus tard par [Hervé Chérubini](#) quand Céline Salvatori, du groupe le Renouveau saint-rémois, lui a demandé s'il n'était pas du tout au courant de ce projet avant cette parution.

Or, ce projet se situe dans une zone encore agricole, même si le PLU (plan local d'urbanisme) devrait être modifié. La présence d'un hôtel-restaurant sur cette parcelle a interpellé la municipalité. *"Ce n'est pas parce que l'on a délibéré pour modifier le PLU que cela donne des droits particuliers, a rappelé Hervé Chérubini. Derrière, il faut déposer un dossier"*. Dès le 23 mai, des équipes de la mairie se sont rendues sur place afin de constater *"que cela ressemble fortement à un hôtel-restaurant"* selon le maire, même si le propriétaire (les Domaines de Fontenille) a assuré, lors d'une rencontre avec Hervé Chérubini, qu'il ne s'agit pas d'un hôtel mais d'un gîte avec des chambres d'hôte. La mairie n'en est pas restée là et, le 31 mai, un courrier a été adressé au préfet afin d'expliquer la situation. Trois semaines après, la réponse de la préfecture était sans équivoque. *"Les services de l'État n'ont jamais encouragé M. Biousse (porteur du projet) à déroger aux normes en vigueur, précise le Préfet. Cet établissement ne pourra envisager une ouverture d'un hôtel-restaurant qu'à partir de la délivrance d'un permis de construire par la commune, qui ne pourra être envisagée qu'une fois la modification du **PLU** approuvée"*.

La semaine dernière, une visite inopinée de la commission de sécurité a été décidée par Hervé Chérubini, avec la gendarmerie, les sapeurs-pompiers, la police municipale et la sous-préfecture, dont le compte-rendu devrait parvenir à la municipalité dans les prochains jours. *"On se dirige vers un avis défavorable"*, a assuré le maire, qui saisira également le procureur de la République. Autrement dit, la mairie pourrait prononcer un arrêté de fermeture administrative de l'établissement. *"On n'a pas traîné, a estimé le maire. Il existe un code de l'urbanisme, il faut le respecter"*. Céline Salvatori a tout de même demandé si des mesures pouvaient être prises à titre conservatoire, conformément aux règles de l'urbanisme. Sur ce point, le maire s'est voulu très prudent. *"Je ne veux pas mettre en danger la commune, a-t-il répondu. Toutes les décisions doivent être prises avec du recul et de la réflexion, qu'elles soient appuyées par les services de l'État. En face, on a affaire à des personnes très au fait des lois. Ils ne vont pas se laisser faire"*. L'élue de l'opposition s'est émue que *"des gens dorment dans un établissement non-autorisé, c'est inquiétant. Ce n'est pas admissible"*. Hervé Chérubini a reconnu que *"ce n'est pas un dossier simple. On doit surtout éviter l'hémorragie et la contagion"*.



La municipalité a fait le point sur le dossier lié à l'ouverture du Domaine de Chalamon.

PHOTO N.BA.